

Société Immobilière Réglementée publique de droit belge  
Société en Commandite par Actions  
Avenue Jean Mermoz 1 bte 4 à 6041 Gosselies  
Registre des personnes morales Charleroi 0881.334.476

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
DU 2 FEVRIER 2015**

**BUREAU DE L'ASSEMBLÉE**

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Monsieur Carl Mestdagh en qualité de représentant permanent du gérant statutaire.

Monsieur le Président désigne Madame Stéphanie Vanden Broecke en qualité de secrétaire.

Le bureau est complété par deux actionnaires

M. F. Mertens

M. G. De Becker

, en qualité de scrutateur.

**COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE**

Sont présents ou représentés à l'assemblée, les actionnaires dont les titres ont été enregistrés comptablement à leur nom le 19 janvier 2015 à minuit (la « date d'enregistrement ») et qui ont indiqué leur volonté de participer à cette assemblée générale.

Les noms, prénoms et adresses ou les formes juridiques, dénominations sociales et sièges sociaux de ces actionnaires, le nombre d'actions que chacun de ces actionnaires détenait à la date d'enregistrement et pour lesquels il a déclaré vouloir participer à cette assemblée générale, sont repris dans la liste de présence jointe au présent procès-verbal.

Les documents qui établissent la détention de ces actions à la date d'enregistrement sont également joints au présent procès-verbal.

**CONVOCATIONS - PRESENCES - MAJORITE**

Les titulaires d'actions dématérialisées ont été convoqués par voie de publications parues au Moniteur belge, le 30 décembre 2014, et à cette même date dans la presse (L'Echo). Les documents à communiquer aux actionnaires ont été mis à leur disposition conformément aux dispositions légales.

Les titulaires d'actions nominatives ont été convoqués par lettre recommandée le 30 décembre 2014.

Le gérant statutaire d'Ascencio SCA, les membres de son conseil d'administration et le commissaire de la société ont également été convoqués conformément au prescrit légal.

Sur cette base, le bureau constate que les formalités de convocation ont été accomplies conformément aux dispositions légales et statutaires.

Il résulte de la liste de présences que 2.660.891 actions sur un total de 6.037.230 actions sont présentes ou représentées (soit 44,07%).

Les formalités légales et statutaires pour l'admission aux assemblées ont également été accomplies par les actionnaires.

L'assemblée se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur l'objet figurant à l'ordre du jour.

Pour être admises, les propositions figurant à l'ordre du jour doivent réunir la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote. Chaque action donne droit à une voix.

Conformément aux statuts, les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'avec l'accord du gérant.

\*

\*\*

## ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président rappelle que la présente assemblée a pour ordre du jour :

### I. Approbation des comptes d'Ascencio S.C.A.

1. Rapport de gestion sur les comptes annuels sociaux clôturés au 30 septembre 2014 et sur les comptes annuels consolidés clôturés au 30 septembre 2014
2. Rapport du commissaire sur les comptes annuels sociaux clôturés au 30 septembre 2014 et rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés clôturés au 30 septembre 2014
3. Comptes annuels consolidés clôturés au 30 septembre 2014
4. Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 30 septembre 2014 et affectation du résultat

Proposition d'approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 30 septembre 2014, en ce compris l'affectation du résultat. En conséquence, proposition de distribuer un dividende brut de 1,50 € par coupon n° 10 et de 1,50 € par coupon n° 11.

**Le gérant statutaire vous invite à approuver cette proposition**

5. Décharge au gérant statutaire de la société  
Proposition de donner décharge au gérant statutaire de la société pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 30 septembre 2014  
**Le gérant statutaire vous invite à approuver cette proposition**
6. Décharge au commissaire de la société  
Proposition de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 30 septembre 2014  
**Le gérant statutaire vous invite à approuver cette proposition**
7. Rapport de rémunération  
Proposition d'approuver le rapport de rémunération  
**Le gérant statutaire vous invite à approuver cette proposition**
8. Approbation des dispositions relatives au changement de contrôle, dans les conventions de crédit liant la société :  
Proposition d'approuver et, pour autant que de besoin, de ratifier, conformément à l'article 556 du code des sociétés, les dispositions stipulant une possible exigibilité anticipée du remboursement en cas de changement de contrôle sur la société à savoir :
  - l'article 7.2 de la convention de crédit conclue le 10 septembre 2013 entre la société et Belfius Banque SA
  - l'article 20(d) des conditions générales des conventions de crédit conclues les 7 novembre 2011 et 12 décembre 2013 entre la société et BNP Paribas Fortis
  - l'article 8(n) des conditions générales des conventions de crédit conclues les 6 décembre 2013 et 6 juin 2014 entre la société et ING Belgique SA
  - l'article 7.3.6 des conditions générales de la convention de crédit conclue le 5 juin 2013 entre la société et CBC Banque SA.**Le gérant statutaire vous invite à approuver cette proposition**

### II. Proposition de conférer tout pouvoir au gérant statutaire pour l'exécution des décisions prises conformément aux propositions soumises à l'assemblée générale

### III. Divers

## RESOLUTIONS

### I. Approbation des comptes d'Ascencio S.C.A.

1. Rapport de gestion sur les comptes annuels sociaux clôturés au 30 septembre 2014 et sur les comptes annuels consolidés clôturés au 30 septembre 2014

L'assemblée dispense le Président de faire la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice social et aux comptes consolidés d'Ascencio SCA clôturés au 30 septembre 2014.

Les grands évènements de cette année et les indicateurs financiers et opérationnels de la SIR, ainsi que les comptes consolidés et sociaux de la société sont présentés à l'assemblée.

2. Rapport du commissaire sur les comptes annuels sociaux clôturés au 30 septembre 2014 et rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés clôturés au 30 septembre 2014

L'assemblée dispense le Président de faire la lecture de ces rapports relatifs aux comptes annuels sociaux et consolidés clôturés au 30 septembre 2014.

3. Comptes annuels consolidés clôturés au 30 septembre 2014

Le 12 novembre 2014, le conseil d'administration a arrêté les comptes annuels consolidés clôturés au 30 septembre 2014 comprenant le bilan, le compte de résultats et les annexes selon le schéma IFRS.

Ces comptes ont été mis à la disposition des actionnaires en même temps que les comptes annuels statutaires.

L'assemblée générale en prend connaissance.

4. Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 30 septembre 2014 et affectation du résultat

Le 12 novembre 2014, le conseil d'administration du gérant statutaire d'Ascencio SCA a arrêté les comptes annuels clôturés au 30 septembre 2014 comprenant le bilan, le compte de résultats et les annexes établis selon le schéma IFRS.

Ces comptes statutaires ont été mis à la disposition des actionnaires conformément au code des sociétés.

Le résultat net de l'exercice est de 14,170 millions EUR.

Le conseil d'administration propose d'affecter ce résultat comme suit :

Affectation du résultat statutaire	30/09/2014 ( '000 EUR)
A. Résultat net	14.170
B. Transfert aux réserves	
B.1. Transfert à/de la réserve du solde (positif ou négatif) des variations de juste valeur des biens immobiliers	-152
B.2. Transfert à/de la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture telle que définie en IFRS n'est pas appliquée	0
B.3. Transfert aux/des autres réserves	2.553
C. Rémunération du capital	15.395
D. Résultat à reporter	0

Le résultat par action est ramené dans le tableau ci-dessous :

Résultats consolidés par action (EUR)	30/09/2014
Résultat net courant par action	3,75
Dividende brut <sup>1</sup>	3,00
Dividende net <sup>2</sup>	2,25

L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels sociaux pour l'exercice social clôturé au 30 septembre 2014 et l'affectation du résultat proposée par le gérant statutaire telle que reprise supra.

En conséquence, l'assemblée décide d'attribuer un dividende net de 1,125 EUR par coupon n° 10 et un dividende net de 1,125 EUR par coupon n° 11.

Cette résolution est adoptée comme suit :

À l'unanimité des voix, en ce compris celle du gérant statutaire.

<sup>1</sup> A savoir 1,50 EUR par coupon n° 10 et 1,50 EUR par coupon n° 11

<sup>2</sup> Sur base d'un précompte mobilier de 25%

5. Décharge au gérant statutaire pour l'exercice social clôturé au 30 septembre 2014

Conformément à l'article 554 du code des sociétés, Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au gérant statutaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 30 septembre 2014.

La décharge est donnée : *a' la majorité des voix*  
À l'unanimité des voix. *2.650.891* Votes POUR  
*10.000* Votes CONTRE

6. Décharge au commissaire pour l'exercice social clôturé au 30 septembre 2014

Conformément à l'article 554 du code des sociétés, Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 30 septembre 2014.

La décharge est donnée : *a' la majorité des voix*  
À l'unanimité des voix, en ce compris celle du gérant statutaire.

*2.650.891* Votes POUR  
*10.000* Votes CONTRE

7. Rapport de rémunération

Le Président du comité de rémunération commente le rapport de rémunération repris dans le rapport de gestion annuel.

L'Assemblée approuve par vote spécial le rapport de rémunération tel qu'inclus dans le rapport annuel 2014 comme suit :

À l'unanimité des voix, en ce compris celle du gérant statutaire.

8. Approbation des dispositions relatives au changement de contrôle, dans les conventions de crédit liant la société - Article 556 du code des sociétés

Conformément à l'article 556 du code des sociétés, l'assemblée générale est seule compétente pour approuver des clauses de changement de contrôle conférant à des tiers des droits affectant le patrimoine de la société ou donnant naissance à une dette ou à un engagement à sa charge, lorsque l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la société ou d'un changement de contrôle exercé sur elle.

Pour cette raison, les clauses de changement de contrôle énoncées ci-après sont soumises à l'approbation de l'assemblée générale qui tient lieu d'assemblée générale spéciale.

Monsieur le Président expose que la société a conclu le 10 septembre 2013 avec Belfius Banque SA, les 7 novembre 2011 et 12 décembre 2013 avec BNP Paribas Fortis, les 6 décembre 2013 et 6 juin 2014 avec ING Belgique SA et le 5 juin 2013 avec CBC Banque SA des conventions de crédit qui stipulent une possible exigibilité anticipée des crédits en cas de changement de contrôle.

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale à approuver et, pour autant que besoin, à ratifier les clauses de changement de contrôle contenues dans ces conventions de crédit.

- i. L'assemblée générale décide d'approuver, et pour autant que besoin, de ratifier toutes les dispositions de la convention de crédit du 10 septembre 2013 entre la société et Belfius Banque SA qui stipule une possible exigibilité anticipée du crédit en cas de changement de contrôle sur la société conformément à l'article 556 du code des sociétés.

Cette résolution est adoptée comme suit :

~~À l'unanimité des voix~~, en ce compris celle du gérant statutaire.

2.650.891 VOTES POUR  
10.000 VOTES CONTRE

- ii. L'assemblée générale décide d'approuver, et pour autant que besoin, de ratifier toutes les dispositions des conventions de crédit du 7 novembre 2011 et du 12 décembre 2013 entre la société et BNP Paribas Fortis Banque SA qui stipulent une possible exigibilité anticipée des crédits en cas de changement de contrôle sur la société conformément à l'article 556 du code des sociétés.

Cette résolution est adoptée comme suit :

~~À l'unanimité des voix~~, en ce compris celle du gérant statutaire.

2.650.891 VOTES POUR - 10.000 VOTES CONTRE

- iii. L'assemblée générale décide d'approuver, et pour autant que besoin, de ratifier toutes les dispositions des conventions de crédit du 6 décembre 2013 et du 6 juin 2014 entre la société et ING Belgique SA qui stipulent une possible exigibilité anticipée des crédits en cas de changement de contrôle sur la société conformément à l'article 556 du code des sociétés.

Cette résolution est adoptée comme suit :

~~À l'unanimité des voix~~, en ce compris celle du gérant statutaire.

2.650.891 VOTES POUR - 10.000 VOTES CONTRE

- iv. L'assemblée générale décide d'approuver, et pour autant que besoin, de ratifier toutes les dispositions de la convention de crédit du 5 juin 2013 entre la société et CBC Banque SA qui stipule une possible exigibilité anticipée du crédit en cas de changement de contrôle sur la société conformément à l'article 556 du code des sociétés.

Cette résolution est adoptée comme suit :

~~À l'unanimité des voix~~, en ce compris celle du gérant statutaire.

2.650.891 VOTES POUR - 10.000 VOTES CONTRE

- II. Proposition de conférer tout pouvoir au gérant statutaire pour l'exécution des décisions prises conformément aux propositions soumises à l'assemblée générale

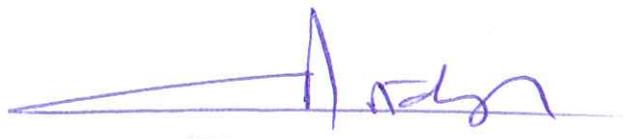
L'assemblée décide de désigner le gérant statutaire ou toute autre personne qu'il désignera pour exécuter les décisions qu'elle vient de prendre.

Cette résolution est adoptée comme suit :

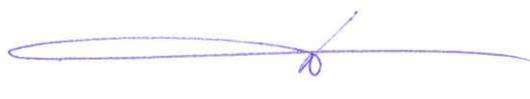
À l'unanimité des voix, en ce compris celle du gérant statutaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 00.

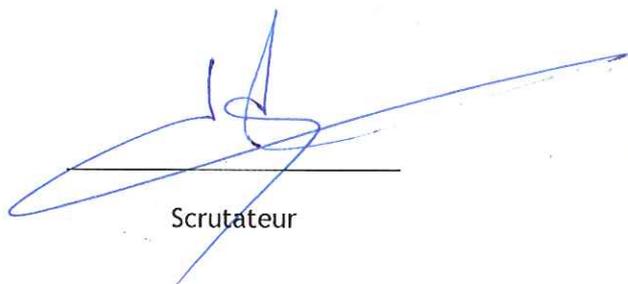
Lecture faite du procès-verbal, les membres du bureau, l'associé commandité et les actionnaires, qui en ont exprimé le désir, ont signé le présent procès-verbal.



Président



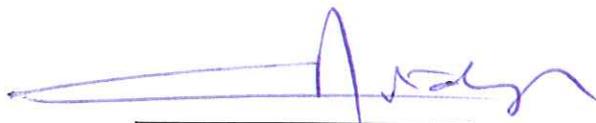
Secrétaire



Scrutateur



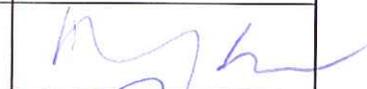
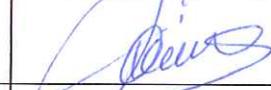
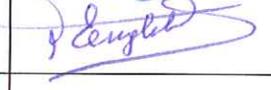
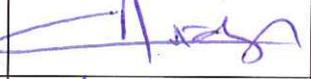
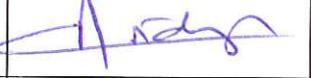
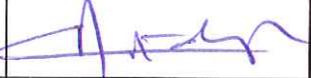
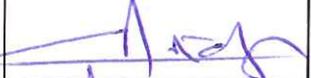
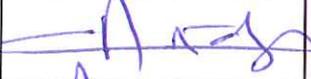
Scrutateur



Ascencio SA, Associé commandité  
représentée par son  
représentant permanent,  
Carl Mestdagh

ASCENCIO SCA

Avenue Jean Mermoz 1/4,  
6041 Charleroi (Gosselies)  
TVA BE 0881.334.476  
RPM Charleroi

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 2 FEVRIER 2015				
Liste des présences				
Actionnaire/Associé	Adresse	Nombre d'actions représentées	Représenté par	Signature
Ascencio SA actionnaire et associé commandité	Avenue Jean Mermoz 1 6041 Gosselies	3	Carl Mestdagh représentant permanent	
AG Insurance SA	Boulevard Emile Jacqmain 53 1000 Bruxelles	798.223	Benoît Godts	
Biernaux Michel	Rue de Marbaix 150 6110 Montigny-le-Tilleul	1.650	Présent	
Englebert Christian	Chemin des bois 9 6220 Fleurus	130	Présent	
FCP CM CIC Pierre	Avenue de Provence 6 75009 Paris	10.000	De Decker Guido	
Fidagh SA	Rue du Colombier 9 6041 Gosselies	55.951	SPRL CAI Carl Mestdagh Administrateur délégué	
Mestdagh Carl	Rue Fontenelle 2 6120 Nalinnes	250.324	Présent	
Mestdagh Eric	Chaussée de Familleureux 3 7181 Feluy	141.098	Carl Mestdagh	
Mestdagh Frank	Rue de l'Aurore 150 5100 Jambes	151.145	Carl Mestdagh	
Mestdagh Germain	Rue de Nalinnes 32 6120 Jamioulx	205.597	Carl Mestdagh	
Mestdagh Henri	Route de Philippeville 86 6010 Couillet	118.556	Carl Mestdagh	
Mestdagh Jacques	Avenue du Vieux Frêne 45 6280 Gerpinnes	245.259	Carl Mestdagh	
Mestdagh John	Rue de Baudémont 58 1460 Ittre	162.780	Carl Mestdagh	
Mestdagh Natacha	Chemin de l'Age de la Pierre 4 1640 Rhode-St-Genèse	184.537	Carl Mestdagh	
Mestdagh Patrick	Rue Rouge 11 1180 Uccle	81.956	Carl Mestdagh	
Meertens Frans	Rendries 10/B 1540 Herne	100	Présent	
Petercam B Fund	Place Sainte Gudule 19 1000 Bruxelles	59.075	Stéphanie Vanden Broecke	

ASCENCIO SCA

Avenue Jean Mermoz 1/4,  
6041 Charleroi (Gosselies)  
TVA BE 0881.334.476  
RPM Charleroi

Actionnaire/Associé	Adresse	Nombre d'actions représentées	Représenté par	Signature
Rosetto Renato	Rue de Maressée 190 5600 Philippeville	194.507	Carl Mestdagh	
Nombre d'actions représentées		2.660.891		
Dénominateur		6.037.230		
Taux de participation		44,07%		
Le Secrétaire  Stéphanie VANDEN BROECKE		Les Scutateurs, 